



**L'économiste Dieudonné Essomba pense que le mouvement de boycott lancé contre les compagnies de téléphonie mobile Orange et MTN est contre-productif.**

Initié depuis le 24 avril par les internautes, l'opération « mode avion » se poursuit. Cette opération vise à dénoncer notamment la mauvaise qualité du réseau et le coût jugé élevé des prix de la connexion internet, et autre activités connexes.

Cette opération consiste à l'activation du « Mode avion » pour les utilisateurs des 2 réseaux entre 12h a? 14h. L'on annonce des actions plus fortes dans les prochains jours.

Si certains observateurs saluent le succès de cette campagne « Mode Avion », tel n'est pas l'avis de Dieudonné Essomba : « **MTN et Orange sont des multinationales, et leur objectif c'est de récupérer leurs investissements au Cameroun. Quand il y'a problème, il faut interroger les spécificités locales et l'Etat. Donc le mouvement lancé par les Camerounais [mode avion,ndlr] contre ces opérateurs, est un non sens** », déclaré le Consultant de Vision4 télé.

La ministre des poste et télécommunications (Minpostel) a présidé le jeudi 27 avril dernier, une réunion de crise avec les directeurs généraux de l'ART et ceux des opérateurs de téléphonie (Camtel, MTN et Orange).

A l'issue de cette réunion, les opérateurs indexés par les consommateurs ont pris cinq résolutions « immédiates ». A cet effet, Dans le communiqué final publié par le Minpostel, on apprenait que :

1- Désormais, les mécanismes de remboursement du crédit data non consommé seront mis en place pour qu'il soit systématiquement restitué en cas d'indisponibilité du réseau. La mise en œuvre dudit mécanisme prendra effet dans un délai de deux semaines maximum;

2- Le consommateur sera systématiquement informé du débit montant et descendant correspondant au forfait data souscrit;

3- Le consommateur aura à sa disposition un outil comparatif des tarifs des offres, de la couverture et de la performance du réseau pour chaque opérateur;

4- Les consommateurs seront sensibilisés par les opérateurs aux usages des services de communications électroniques multiples de leur portefeuille;

5- La modernisation, la promotion et la vulgarisation du parcours de réclamation et des plaintes des usagers.

Du côté de l'Agence de régulation des télécommunications (ART), l'institution publique s'est engagée à :

1- Plus que par le passé, à veiller à la mise en œuvre les opérateurs, des recommandations de l'audit des communications électroniques réalisées sur très haute instruction du Chef de l'Etat;

2- Veiller au strict respect de leurs cahiers de charges par les opérateurs;

3- Sanctionner systématiquement et ce, conformément aux dispositions légales, tout manquement des opérateurs;

4- La mise en œuvre efficace du parcours de réclamation et des plaintes des usagers, conformément à la réglementation en vigueur.

---